

gouvernement au projet Syncrude en ce sens qu'on accorde à ce consortium un prix «international» pour son produit. Le gouvernement fédéral a accordé d'autres privilèges lorsqu'il s'est joint à l'Alberta et à l'Ontario comme participant, avec l'industrie privée, à ce projet qui est considéré comme une entreprise commerciale et technique devant servir de base à l'exploitation future des sables pétrolifères.

Coopération multilatérale en matière d'énergie

13.3.1.3

Agence internationale de l'énergie. En réaction à l'embargo sélectif sur le pétrole décrété par les pays arabes en 1973-74 et à l'augmentation rapide des prix du pétrole imposée par l'OPEP, le Canada s'est rallié à d'autres pays industrialisés pour créer l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en novembre 1974. L'objectif fondamental de cette organisation, qui compte 19 membres, est de réduire la vulnérabilité des pays membres aux changements dans les prix et la disponibilité du pétrole importé grâce à la coopération multilatérale. L'AIE espère ainsi contribuer à l'instauration d'un ordre énergétique mondial stable qui tienne compte des préoccupations des pays producteurs et des pays consommateurs, qu'il s'agisse de pays industrialisés ou de pays en voie de développement.

En vue d'atteindre cet objectif, les pays membres de l'AIE ont convenu d'un plan d'urgence pour le partage équitable des disponibilités internationales en pétrole si de nouvelles restrictions devaient être imposées. L'AIE a également créé un système d'information sur le marché international du pétrole, et les pays membres ont adopté en 1976 un programme de coopération à long terme visant à réduire la dépendance du groupe vis-à-vis du pétrole importé et à promouvoir la stabilité et l'équité sur le marché international du pétrole. Le Canada a été l'un des pionniers dans la formation de l'Agence, et il a joué un rôle actif dans son développement.

Des initiatives internationales ont également été prises à la suite des événements de 1973-74 pour faciliter les ajustements nécessaires au financement des déficits de la balance des paiements des pays importateurs de pétrole. En 1974, le Fonds monétaire international (FMI) a institué le Mécanisme pétrolier, qui est un fonds spécial de près de \$4 milliards. Ce montant a été emprunté en majeure partie aux pays exportateurs de pétrole et prêté aux pays importateurs, principalement aux pays en voie de développement, pour une durée moyenne de cinq ans et en proportion de l'augmentation du coût de leurs importations de pétrole. En 1975, le Mécanisme a été renouvelé pour plus de \$6 milliards, et une addition importante a été faite sous forme de subvention d'intérêts sur les prêts à l'intention des pays en voie de développement importateurs de pétrole les plus gravement touchés. Une autre initiative à signaler est la décision prise en 1975 par les pays de l'OCDE de constituer un «filet de sûreté» à l'intention des pays industrialisés. Cette mesure de protection prend la forme d'un fonds d'aide mutuelle d'une valeur de \$25 milliards pouvant constituer en dernier recours une source de crédit ou de garanties de crédit pour les membres financièrement plus faibles de l'organisation. Ces deux nouveaux concepts, ainsi que les importants transferts d'aide par les pays industrialisés et les pays exportateurs de pétrole, et une demande d'importation plus considérable que ce qu'on avait prévu de la part des pays de l'OPEP, ont sensiblement atténué les problèmes de recyclage auxquels on s'attendait.

A plus grande échelle, la Conférence sur la coopération économique internationale tenue en décembre 1975 a donné lieu à une conception nouvelle de la coopération internationale. Les ministres représentant 27 pays, dont huit industrialisés et 19 en voie de développement (y compris sept membres de l'OPEP), ont décidé de créer quatre commissions pour étudier les problèmes relatifs à l'énergie, aux matières premières (aliments compris), au développement et aux finances. Ces commissions, dont le nombre de membres était fixé à 15 chacune, devaient soumettre un rapport à la fin de 1976. Le Canada, qui était l'un des deux co-présidents de la Conférence, a exercé constamment un rôle de